



Rapport de gestion

Exercice 2024

Pour les six mois clos le 30 septembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Résultats financiers des périodes closes les 30 septembre 2023 et 2022	11
Principaux indicateurs de rendement	3	Rendement des secteurs d'activité	14
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les périodes closes les 30 septembre 2023 et 2022	20
Principales informations financières consolidées	6	États financiers consolidés intermédiaires non audités	25
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	7		

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport de gestion de Groupe Stingray Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2023 et 2022 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 7 novembre 2023. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com. Les auditeurs de la société n'ont pas procédé à l'examen du rapport financier intermédiaire pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2023 et 2022.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société, ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et elle peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportant. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2023, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changements à la législation, aux politiques administratives ou aux exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris en ce qui concerne nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payant offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

SURVOL

Stingray (TSX : RAY.A; RAY.B) est une société internationale de musique, de médias et de technologie qui joue un rôle de premier plan dans les secteurs de la télédiffusion, de la diffusion en continu, de la radio, des services aux entreprises et de la publicité. Stingray propose un vaste éventail de services musicaux, numériques et publicitaires à des marques établies dans le monde entier, y compris des chaînes télévisées et audio, plus de 100 stations de radio, du contenu vidéo à la demande par abonnement, des chaînes FAST, des produits de karaoké, des applis musicales, ainsi que du contenu d'infodivertissement à bord et en voiture. Stingray Affaires, une division de Stingray, offre des solutions commerciales de musique, de publicité en magasin et d'affichage numérique, de même que des données et des rétroactions fondées sur l'IA qui facilitent la compréhension des consommateurs. Stingray Advertising, le plus vaste réseau de publicité audio en magasin d'Amérique du Nord, diffuse des publicités audio numériques dans plus de 20 000 grands magasins. Stingray emploie près de 1 000 personnes dans le monde et joint 540 millions de consommateurs dans 160 pays. Pour en savoir plus : www.stingray.com.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT

Trimestre clos le 30 septembre 2023 (le « deuxième trimestre de 2024 » ou « T2 2024 »)

82,5 M\$ ▲ 6,3 % par rapport au T2 2023 Produits	9,4 M\$ ▲ 181,9 % par rapport au T2 2023 Bénéfice net ou 0,14 \$ par action	19,1 M\$ ▲ 3,6 % par rapport au T2 2023 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou 0,28 \$ par action
29,5 M\$ ▲ 9,2 % par rapport au T2 2023 BAIIA ajusté ¹⁾	14,6 M\$ ▲ 34,4 % par rapport au T2 2023 Bénéfice net ajusté ¹⁾ ou 0,21 \$ par action	15,6 M\$ ▲ 3,8 % par rapport au T2 2023 Flux de trésorerie disponibles ajustés ¹⁾ ou 0,22 \$ par action

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS ET DES ACTIVITÉS

Faits saillants du deuxième trimestre clos le 30 septembre 2023

Comparaison avec le trimestre clos le 30 septembre 2022 (le « deuxième trimestre de 2023 » ou « T2 2023 ») :

- Les produits ont augmenté de 6,3 % pour atteindre 82,5 millions de dollars, comparativement à 77,6 millions de dollars.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a augmenté de 9,2 % pour s'établir à 29,5 millions de dollars, comparativement à 27,0 millions de dollars. Le BAIIA ajusté par secteur s'est chiffré à 19,9 millions de dollars ou 40,0 % des produits pour le secteur Diffusion et musique pour entreprises, à 11,0 millions de dollars ou 33,7 % des produits pour le secteur Radio et à (1,4) million de dollars pour le secteur Siège social.
- Le bénéfice net a augmenté à 9,4 millions de dollars (0,14 \$ par action), comparativement à 3,3 millions de dollars (0,05 \$ par action).
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ a augmenté à 14,6 millions de dollars (0,21 \$ par action), comparativement à 10,8 millions de dollars (0,15 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 3,6 % pour atteindre 19,1 millions de dollars (0,28 \$ par action), comparativement à 18,4 millions de dollars (0,26 \$ par action).
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ ont augmenté à 15,6 millions de dollars (0,22 \$ par action), comparativement à 15,0 millions de dollars (0,21 \$ par action).
- Le ratio dette nette/BAIIA ajusté¹⁾ pro forma s'est établi à 3,19 fois, comparativement à 3,44 fois.
- 119 800 actions ont été rachetées et annulées pour un total de 0,6 million de dollars, comparativement à 46 100 actions qui ont été rachetées et annulées pour un total de 0,3 million de dollars.

Notes :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 9 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 18.

Faits saillants des activités

- Le 7 novembre 2023, la société a déclaré un dividende de 0,075 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 décembre 2023 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 30 novembre 2023.
- Le 3 novembre 2023, la société a annoncé le lancement de ZenLIFE by Stingray sur la plateforme WatchFree+ de VIZIO (chaîne 583). Cette nouvelle chaîne télé gratuite soutenue par la publicité (chaîne FAST) innovante marque l'entrée remarquée de Stingray dans l'univers du bien-être aux États-Unis.
- Le 1^{er} novembre 2023, la société a annoncé un nouveau partenariat avec Air Transat, une marque phare du voyage, lauréate du prix de la meilleure compagnie aérienne loisirs du monde de l'édition 2023 des World Airline Awards de Skytrax. Cette alliance permettra aux passagers de profiter d'un divertissement amélioré sur les vols d'Air Transat partout dans le monde.
- Le 22 septembre 2023, la société a annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat »), aux termes de laquelle Stingray est autorisée à racheter un maximum de 2 765 903 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable (collectivement, les « actions à droit de vote subalterne »), ce qui représente environ 10 % du « flottant » (défini dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) des actions à droit de vote subalterne au 15 septembre 2023.
- Le 6 septembre 2023, la société a annoncé sa nouvelle entente de distribution avec TCL®, l'une des plus importantes marques de produits électroniques grand public au monde. Par le biais de son application TCLtv+, elle propose à sa clientèle nord-américaine un nouveau service de webdiffusion en continu doté d'une panoplie de divertissements gratuits. Cette entente inédite permet aux utilisateurs de TCLtv+ d'accéder aux chaînes novatrices de Stingray, y compris la toute nouvelle Ultimate Trivia, et d'amplifier leur expérience de divertissement grâce à une grande variété de contenus musicaux et spécialisés.
- Le 31 août 2023, la société a annoncé l'intégration de Peavey Mart au réseau publicitaire audio pour commerces de détail de Stingray Advertising. L'ajout de cette importante chaîne canadienne de quincaillerie et de fournitures agricoles élargit la portée du réseau de Stingray Advertising au-delà des pharmacies et des épiceries, pour inclure plus de 90 quincailleries en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois				6 mois			
	30 sept. 2023		30 sept. 2022		30 sept. 2023		30 sept. 2022	
	T2 2024		T2 2023		Cumul 2024		Cumul 2023	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	82 493	100,0 %	77 635	100,0 %	161 485	100,0 %	155 771	100,0 %
Charges d'exploitation	53 685	65,1 %	51 195	65,9 %	103 305	63,9 %	102 982	66,1 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	8 253	10,0 %	8 764	11,3 %	16 156	10,0 %	17 330	11,1 %
Charges financières (produits financiers), montant net ¹⁾	5 582	6,8 %	11 906	15,3 %	9 988	6,2 %	15 881	10,2 %
Variation de la juste valeur des placements	(86)	(0,1) %	(247)	(0,3) %	21	0,0 %	(368)	(0,2) %
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 203	2,7 %	2 075	2,7 %	(697)	(0,4) %	3 468	2,2 %
Bénéfice avant impôts	12 856	15,5 %	3 942	5,1 %	32 712	20,3 %	16 478	10,6 %
Impôts	3 467	4,2 %	611	0,8 %	9 205	5,7 %	3 750	2,4 %
Bénéfice net	9 389	11,3 %	3 331	4,3 %	23 507	14,6 %	12 728	8,2 %
BAIIA ajusté²⁾	29 518	35,8 %	27 031	34,8 %	57 784	35,8 %	53 117	34,1 %
Bénéfice net ajusté²⁾	14 554	17,6 %	10 825	13,9 %	26 447	16,4 %	24 070	15,5 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	19 101	23,2 %	18 446	23,8 %	43 361	26,9 %	34 792	22,3 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés²⁾	15 578	18,9 %	15 009	19,3 %	34 035	21,1 %	30 668	19,7 %
Dette nette²⁾	390 462	–	378 503	–	390 462	–	378 503	–
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma²⁾	3,19x	–	3,44x	–	3,19x	–	3,44x	–
Bénéfice net par action – de base et dilué	0,14	–	0,05	–	0,34	–	0,18	–
Bénéfice net ajusté par action – de base ²⁾	0,21	–	0,16	–	0,38	–	0,34	–
Bénéfice net ajusté par action – dilué ²⁾	0,21	–	0,15	–	0,38	–	0,34	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – de base	0,28	–	0,26	–	0,63	–	0,50	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action – dilués	0,28	–	0,26	–	0,62	–	0,50	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – de base ²⁾	0,22	–	0,22	–	0,49	–	0,44	–
Flux de trésorerie disponibles ajustés par action – dilués ²⁾	0,22	–	0,21	–	0,49	–	0,44	–
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	49 815	60,4 %	44 901	57,8 %	97 003	60,1 %	91 031	58,4 %
Radio	32 678	39,6 %	32 734	42,2 %	64 482	39,9 %	64 740	41,6 %
Produits	82 493	100,0 %	77 635	100,0 %	161 485	100,0 %	155 771	100,0 %
Produits par région								
Canada	48 429	58,8 %	47 236	60,9 %	95 710	59,2 %	93 894	60,2 %
États-Unis	21 571	26,1 %	18 360	23,6 %	40 650	25,2 %	37 463	24,1 %
Autres pays	12 493	15,1 %	12 039	15,5 %	25 125	15,6 %	24 414	15,7 %
Produits	82 493	100,0 %	77 635	100,0 %	161 485	100,0 %	155 771	100,0 %

Notes :

- 1) Les intérêts payés T2 2024 se sont établis à 7,1 millions de dollars au (5,9 millions de dollars au T2 2023) et à 12,7 millions de dollars pour le cumul 2024 (10,2 millions de dollars pour le cumul 2023).
- 2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 9 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 18.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société utilise des mesures et des ratios non conformes aux IFRS afin de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires pour évaluer et mesurer sa performance et sa situation financière d'une période à l'autre. La société estime qu'il s'agit de mesures supplémentaires importantes qui éliminent les éléments ayant moins d'incidence sur la performance de ses activités principales et pouvant potentiellement fausser l'analyse des tendances de sa performance et de sa situation financière. Elle utilise également des mesures non conformes aux IFRS pour faciliter la comparaison des performances financières d'une période à l'autre, pour préparer les budgets et les prévisions annuels et pour déterminer les composantes de la rémunération de la direction. La société estime que ces mesures financières non conformes aux IFRS s'ajoutent aux mesures financières préparées conformément aux IFRS pour permettre aux investisseurs d'évaluer les résultats de la société, sa performance sous-jacente et ses perspectives d'avenir d'une manière similaire à celle de la direction.

Les mesures financières non conformes aux IFRS présentées ci-après ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs de notre rendement, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

BAlIA ajusté

La société estime que le BAlIA ajusté fournit aux investisseurs des informations utiles, car il s'agit d'une mesure courante dans le secteur et qu'il s'agit également d'une mesure clé de la performance financière de la société, sans la variation causée par les incidences des éléments détaillés ci-dessous, car il fournit une indication de la capacité de la société à saisir les occasions de croissance de manière rentable, à financer ses activités courantes et à servir sa dette à long terme. Il s'entend du bénéfice avant les charges financières nettes (les produits financiers nets), les impôts, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la rémunération fondée sur des actions, la charge liée aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, la variation de la juste valeur des placements, de même que les coûts d'acquisition, les frais juridiques, les charges de restructuration, les autres charges, y compris le règlement non récurrent et les résultats partagés dans la coentreprise. La société estime que le BAlIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Marge du BAlIA ajusté

La marge du BAlIA ajusté est un ratio non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour analyser la rentabilité de la société et faciliter la comparaison entre les périodes. Elle correspond au BAlIA ajusté d'une période donnée, divisé par les produits de cette période. La société estime que la marge du BAlIA ajusté est une mesure importante pour l'analyse de sa rentabilité, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La société présente également ce ratio non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celui-ci est couramment utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés sont une mesure non conforme aux IFRS qu'utilise la direction pour évaluer la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des sorties de trésorerie qui soutiennent les activités de la société. Il s'agit d'une mesure utile qui démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. En outre, la direction y a recours pour indiquer la solidité financière et la liquidité de la société. Elle s'entend du montant net des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, diminué des dépenses d'investissement, des intérêts payés, du remboursement d'obligations locatives, de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation ainsi que des pertes ou profits non réalisés sur change, abstraction faite des coûts d'acquisition, des frais juridiques et des charges de restructuration et autres charges. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Flux de trésorerie disponibles ajustés par action

Les flux de trésorerie disponibles ajustés par action s'entendent des flux de trésorerie disponibles ajustés d'une période donnée, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution. La direction a recours à cette mesure parce qu'elle constitue un indicateur de la solidité financière et de la liquidité par action de la société et qu'elle facilite la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière.

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par la direction comme autre mesure de la rentabilité de la société, puisqu'il fournit des indicateurs de la performance utiles. La société estime que le bénéfice net ajusté est utile aux investisseurs, car il permet de repérer les tendances sous-jacentes des activités de la société qui pourraient autrement être masquées par certaines radiations, charges, produits ou recouvrements qui peuvent varier d'une période à l'autre. La société estime que le bénéfice net ajusté est une mesure importante, car elle montre des résultats stables, ce qui permet aux utilisateurs des états financiers de mieux évaluer la trajectoire de rentabilité de l'entreprise. Il est obtenu en retranchant du bénéfice net les profits ou pertes non réalisés sur les instruments financiers dérivés, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des profits ou pertes liés à la variation de la juste valeur des placements, de la rémunération fondée sur des actions, des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, des coûts d'acquisition, des frais juridiques, des charges de restructuration et autres charges, y compris le règlement non récurrent et les résultats partagés dans la coentreprise, ni de l'incidence fiscale de ces ajustements. Voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour un rapprochement de cette mesure avec la mesure financière conforme aux IFRS la plus facilement comparable.

Bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté est un ratio non conforme aux IFRS utilisé par la direction pour évaluer la performance financière par action et pour faciliter la comparaison entre les périodes. Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté d'une période donnée, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions après dilution.

BAIIA ajusté DDM

Le BAIIA ajusté des douze derniers mois (DDM) est une mesure non conforme aux IFRS qui représente le BAIIA ajusté d'un trimestre donné, additionné du BAIIA ajusté des trois trimestres précédant immédiatement ce trimestre de référence. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté DDM est une mesure utile de la performance financière de la société pour les douze derniers mois.

BAIIA ajusté pro forma

Le BAIIA ajusté pro forma est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond au BAIIA ajusté DDM, compte tenu du BAIIA ajusté des acquisitions réalisées pour les mois précédant ces acquisitions, du montant estimé des synergies sur le plan des produits et des économies de coûts découlant de ces acquisitions, de même que de la valeur des notes de crédit accordées à certains clients à la suite de la pandémie de COVID-19. De plus, le BAIIA ajusté pro forma a été ajusté à l'exercice 2024 pour tenir compte de l'incidence sur douze mois d'importantes mesures de réduction des coûts, à la suite d'une initiative de la direction visant à éliminer les projets qui n'étaient pas en adéquation avec le dernier plan stratégique de la société. Le montant calculé représente l'incidence nette des réductions de coûts, surtout les salaires et le coût des nouvelles embauches qui ont été réalisées dans les divisions dont la croissance est la plus rapide. Ces mesures se sont également répercutées sur l'exercice 2023, puisqu'elles ont été mises en œuvre progressivement aux deuxième et troisième trimestres de 2023. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté pro forma offre aux investisseurs un indicateur financier utile pour l'appréciation et l'évaluation de la performance financière de la société entre les périodes, en tenant compte de l'incidence des acquisitions et des initiatives de réduction de coûts, en présumant que celles-ci sont survenues à l'ouverture de l'exercice, de même que de l'incidence de certains événements autrement non récurrents. La société présente également cette mesure non conforme aux IFRS puisqu'elle est d'avis que celle-ci est couramment utilisée par les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées en tant que mesure de la performance financière.

Les ajustements pour arriver au BAIIA ajusté pro forma sont basés sur des estimations et des hypothèses faites par la direction qui sont intrinsèquement incertaines, bien qu'elle les considère comme raisonnables, et soumises à des incertitudes et à des éventualités commerciales, économiques et concurrentielles importantes, qui sont toutes difficiles à prévoir et dont beaucoup sont indépendantes de notre volonté. Le BAIIA ajusté des acquisitions pour les mois précédant ces acquisitions est basé sur les livres et les registres internes dont dispose la direction et a été déterminé conformément à la définition utilisée par la société. Les montants excluent certaines charges non récurrentes qui ont été ou seront engagées dans le cadre de ces acquisitions, y compris les honoraires nécessaires pour réaliser les acquisitions. Les synergies et l'ajustement pour tenir compte de crédits alloués et des mesures de réduction des coûts reposent sur certaines estimations et hypothèses et ne doivent pas être considérés comme une représentation par la société ou toute autre personne que la société atteindra ces résultats. Le BAIIA ajusté pro forma est présenté à titre d'information uniquement et ne prétend pas représenter les résultats de la société si les acquisitions avaient été effectuées par la société à l'ouverture de la période présentée. Cette mesure n'est pas non plus destinée à projeter les résultats pour toute date ou période future. Par conséquent, le lecteur doit faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette mesure financière et ne doit pas s'y fier indûment.

Dettes nettes

La dette nette est une mesure non conforme aux IFRS qui correspond aux facilités de crédit, y compris leur partie courante, et à la dette subordonnée de la société, diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la société. La direction s'en sert pour surveiller le montant de la dette à une date donnée, compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et en tant qu'indicateur de la situation financière globale de la société.

Ratio dette nette/BALIA ajusté pro forma

Le ratio dette nette/BALIA ajusté pro forma est un ratio non conforme aux IFRS qui correspond à la dette nette, divisée par le BALIA ajusté pro forma. La société estime que le ratio dette nette/BALIA ajusté pro forma est une mesure importante pour analyser sa capacité à rembourser sa dette sur une base annualisée, compte tenu du BALIA ajusté annualisé, des synergies découlant des acquisitions et des mesures durables de réduction de coûts effectuées au cours des 12 derniers mois.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BALIA ajusté, le BALIA ajusté pro forma, le BALIA ajusté DDM, la marge du BALIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action, la dette nette et le ratio dette nette/BALIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net avec le BALIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BALIA ajusté DDM et le BALIA ajusté pro forma :

	3 mois		6 mois	
	30 sept. 2023	30 sept. 2022	30 sept. 2023	30 sept. 2022
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2024	T2 2023	Cumul 2024	Cumul 2023
Bénéfice net	9 389	3 331	23 507	12 728
Charges financières (produits financiers), montant net	5 582	11 906	9 988	15 881
Variation de la juste valeur des placements	(86)	(247)	21	(368)
Impôts	3 467	611	9 205	3 750
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 373	2 876	4 758	5 547
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 069	1 066	2 154	2 189
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 811	4 822	9 244	9 594
Rémunération fondée sur des actions	120	164	221	301
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	590	427	(617)	27
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 203	2 075	(697)	3 468
BALIA ajusté	29 518	27 031	57 784	53 117
Marge du BALIA ajusté	35,8 %	34,8 %	35,8 %	34,1 %
Bénéfice net	9 389	3 331	23 507	12 728
Ajustements :				
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	(600)	2 996	(4 235)	2 451
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 811	4 822	9 244	9 594
Variation de la juste valeur des placements	(86)	(247)	21	(368)
Rémunération fondée sur des actions	120	164	221	301
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	590	427	(617)	27
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 203	2 075	(697)	3 468
Charge d'impôt liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, à la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(1 873)	(2 743)	(997)	(4 131)
Bénéfice net ajusté	14 554	10 825	26 447	24 070
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	69 349	70 008	69 392	71 122
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,21	0,15	0,38	0,34

(en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2023	30 septembre 2022	31 mars 2023
BAIIA ajusté DDM	118 807	102 644	114 140
Synergies et BAIIA ajusté pour les mois précédant les acquisitions d'entreprises qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats	—	7 450	—
Crédits liés à la COVID-19 alloués en raison de fermetures obligatoires de magasins	—	—	—
Initiatives de réduction des coûts durables	3 438	—	2 325
BAIIA ajusté pro forma	122 245	110 094	116 465

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		6 mois	
	30 sept. 2023 T2 2024	30 sept. 2022 T2 2023	30 sept. 2023 Cumul 2024	30 sept. 2022 Cumul 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	19 101	18 446	43 361	34 792
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 350)	(2 099)	(3 719)	(3 250)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(318)	(89)	(620)	(366)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 274)	(1 165)	(2 574)	(2 729)
Intérêts payés	(7 093)	(5 916)	(12 666)	(10 168)
Remboursement d'obligations locatives	(1 368)	(1 280)	(2 425)	(2 337)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	8 054	3 727	14 144	11 183
Perte non réalisée (profits non réalisés) sur change	(1 377)	1 310	(769)	75
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 203	2 075	(697)	3 468
Flux de trésorerie disponibles ajustés	15 578	15 009	34 035	30 668

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2023	30 septembre 2022	31 mars 2023
Facilités de crédit	374 573	368 422	360 990
Dette subordonnée	25 593	25 492	25 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 704)	(15 411)	(15 453)
Dette nette	390 462	378 503	371 080
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma	3,19	3,44	3,19

RÉSULTATS FINANCIERS DES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2023 ET 2022

PERFORMANCE CONSOLIDÉE

Produits

Les produits se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2024	T2 2023	Variation (en %)	Cumul 2024	Cumul 2023	Variation (en %)
Produits par région						
Canada	48 429	47 236	2,5	95 710	93 894	1,9
États-Unis	21 571	18 360	17,5	40 650	37 463	8,5
Autres pays	12 493	12 039	3,8	25 125	24 414	2,9
Produits	82 493	77 635	6,3	161 485	155 771	3,7

Échelle mondiale

Les produits du deuxième trimestre de 2024 ont augmenté de 4,9 millions de dollars, ou 6,3 %, pour atteindre 82,5 millions de dollars, comparativement à 77,6 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2023. Cette augmentation s'explique en grande partie par une hausse des solutions médias pour commerces de détail, par l'incidence positive du change et par l'augmentation des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

Les produits du cumul 2024 ont progressé de 5,7 millions de dollars, ou 3,7 %, pour atteindre 161,5 millions de dollars, en comparaison de 155,8 millions de dollars pour le cumul 2023. Cette augmentation s'explique surtout par l'incidence positive du change, par la hausse des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique, par l'augmentation des produits provenant des chaînes FAST et des solutions médias pour commerces de détail, facteurs contrebalancés en partie par une baisse des produits tirés des abonnements dans le secteur grand public.

Canada

Les produits générés au Canada ont augmenté de 1,2 million de dollars, ou 2,5 %, passant de 47,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 à 48,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024. Pour le cumul 2024, les produits générés au Canada ont augmenté de 1,8 million de dollars, ou 1,9 %, pour atteindre 95,7 millions de dollars, par rapport à 93,9 millions de dollars pour le cumul 2023. Ces augmentations s'expliquent en grande partie par l'accroissement des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique.

États-Unis

Les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 3,2 millions de dollars, ou 17,5 %, pour atteindre 21,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 18,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation des produits publicitaires provenant des solutions médias.

Pour le cumul 2024, les produits générés aux États-Unis ont augmenté de 3,2 millions de dollars, ou 8,5 %, pour atteindre 40,7 millions de dollars, contre 37,5 millions de dollars pour le cumul 2023. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'incidence positive du change et par l'augmentation des produits provenant des chaînes FAST.

Autres pays

Les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 12,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 0,5 million de dollars, ou 3,8 %, comparativement à ceux de 12,0 millions de dollars inscrits au deuxième trimestre de 2023. Pour le cumul 2024, les produits générés dans les autres pays se sont chiffrés à 25,1 millions de dollars, en hausse de 0,7 million de dollars, ou 2,9 %, comparativement à ceux de 24,4 millions de dollars inscrits pour le cumul 2023. Ces augmentations s'expliquent essentiellement par l'incidence positive du change.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2,5 millions de dollars, ou 4,9 %, passant de 51,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 à 53,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024. Pour le cumul 2024, les charges d'exploitation ont augmenté de 0,3 million de dollars, ou 0,3 %, passant de 103,0 millions de dollars pour le cumul 2023 à 103,3 millions de dollars. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse des coûts d'exploitation imputable à l'augmentation des produits.

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 29,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre 27,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 2,5 millions de dollars, ou 9,2 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 35,8 %, contre 34,8 % au deuxième trimestre de 2023. Pour le cumul 2024, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 57,8 millions de dollars, contre 53,1 millions de dollars pour le cumul 2023, soit une hausse de 4,7 millions de dollars, ou 8,8 %. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 35,8 %, contre 34,1 % pour le cumul 2023. L'augmentation du BAIIA ajusté et de la marge du BAIIA ajusté s'explique en grande partie par la hausse des produits.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations

Au deuxième trimestre de 2024, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont diminué de 0,5 million de dollars, ou 5,8 %, pour se chiffrer à 8,3 millions de dollars, contre 8,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Pour le cumul 2024, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les radiations ont diminué de 1,1 million de dollars, ou 6,8 %, pour se chiffrer à 16,2 millions de dollars, contre 17,3 millions de dollars pour le cumul 2023. Ces diminutions sont principalement attribuables à la baisse des immobilisations incorporelles devant être amorties par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent puisque certaines immobilisations incorporelles sont entièrement amorties.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières a atteint 5,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, contre 11,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Cette diminution est essentiellement attribuable au profit lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés et au profit de change.

Pour le cumul 2024, le montant net des charges financières a diminué de 5,9 millions de dollars, ou 37,1 %, pour s'établir à 10,0 millions de dollars, par rapport à 15,9 millions de dollars pour le cumul 2023. Cette diminution est essentiellement attribuable au profit lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés et à l'augmentation moins élevée de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle par rapport aux périodes comparatives, ce qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation des charges d'intérêts.

Variation de la juste valeur des placements

Pour le deuxième trimestre de 2024 et le cumul 2024, la société a enregistré un profit respectif de 0,1 million de dollars et de 0,4 million de dollars sur la juste valeur des placements en raison de la conversion en dollars canadiens d'un placement libellé en dollars américains.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 9 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 18.

Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2024	T2 2023	Variation (en %)	Cumul 2024	Cumul 2023	Variation (en %)
Coûts d'acquisition	–	47	(100)	4	214	(98)
Frais juridiques	374	391	(4,3)	(3 341)	512	(752,6)
Charges de restructuration et autres charges	1 829	1 637	11,7	2 640	2 742	(3,7)
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 203	2 075	6,2	(697)	3 468	(120,1)

Au deuxième trimestre de 2024, les charges de restructuration et autres charges se sont accrues, ce qui s'explique essentiellement par des pertes plus élevées sur la quote-part du résultat net des participations dans une entreprise associée par rapport aux périodes comparatives.

Pour le cumul 2024, les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges ont diminué en raison des frais juridiques par rapport à l'exercice 2023, ce qui s'explique essentiellement par un profit sur un règlement non récurrent lié à un différend relatif à une marque de commerce.

Impôts

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat global s'est établie à 3,5 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 0,6 million de dollars pour le deuxième trimestre de 2023. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,0 % au deuxième trimestre de 2024, par rapport à 15,5 % au deuxième trimestre de 2023. La variation des taux d'impôt effectifs s'explique surtout par la variation des différences permanentes.

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat global s'est établie à 9,2 millions de dollars pour le cumul 2024, comparativement à 3,8 millions de dollars pour le cumul 2023. Le taux d'impôt effectif s'est établi à 28,1 % pour le cumul 2024, par rapport à 22,8 % pour le cumul 2023. La variation du taux d'impôt découle de l'incidence de la variation de la proportion de nos revenus tirés des divers territoires, et de la variation des différences permanentes.

Bénéfice net et bénéfice net par action

Un bénéfice net de 9,4 millions de dollars (0,14 \$ par action) a été inscrit au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 3,3 millions de dollars (0,05 \$ par action) au deuxième trimestre de 2023. Cette hausse est essentiellement attribuable au profit sur la juste valeur des instruments financiers dérivés, à l'augmentation des résultats d'exploitation et à un profit de change, facteurs contrebalancés en partie par la hausse de la charge d'impôt.

Un bénéfice net de 23,5 millions de dollars (0,34 \$ par action) a été inscrit pour le cumul 2024, comparativement à 12,7 millions de dollars (0,18 \$ par action) pour le cumul 2023. Cette hausse découle essentiellement d'un profit lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés, de la hausse des résultats d'exploitation, d'un profit sur règlement non récurrent lié à un différend relatif à une marque de commerce au premier trimestre de 2024 et de l'augmentation moins élevée de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle par rapport aux périodes comparatives, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de la charge d'impôt et des charges d'intérêts.

Bénéfice net ajusté¹⁾ et bénéfice net ajusté par action¹⁾

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 14,6 millions de dollars (0,21 \$ par action) pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 10,8 millions de dollars (0,15 \$ par action) pour le deuxième trimestre de 2023. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation des résultats d'exploitation et à un profit de change plus élevé, facteurs contrebalancés en partie par la hausse de la charge d'impôt.

Pour le cumul 2024, le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 26,4 millions de dollars (0,38 \$ par action), comparativement à 24,1 millions de dollars (0,34 \$ par action) pour le cumul 2023. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des résultats d'exploitation et par une augmentation moins élevée de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle par rapport aux périodes comparatives, facteurs contrebalancés en partie par la progression des charges d'intérêts.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS* à la page 9 et la rubrique *Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS* à la page 18.

RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

DIFFUSION ET MUSIQUE POUR ENTREPRISES

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2024	T2 2023	Variation (en %)	Cumul 2024	Cumul 2023	Variation (en %)
Produits	49 815	44 901	10,9	97 003	91 031	6,6
Charges d'exploitation	29 898	27 956	6,9	57 128	57 320	(0,3)
BAIIA ajusté¹⁾	19 917	16 945	17,5	39 875	33 711	18,3
Marge du BAIIA ajusté¹⁾	40,0 %	37,7 %	5,9	41,1 %	37,0 %	11,0

Produits

Au deuxième trimestre de 2024, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 4,9 millions de dollars, ou 10,9 %, passant de 44,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 à 49,8 millions de dollars. Cette augmentation s'explique en grande partie par les produits publicitaires tirés des solutions médias pour commerces de détail, par l'augmentation des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique et par l'incidence positive du change.

Pour le cumul 2024, les produits du secteur Diffusion et musique pour entreprises ont augmenté de 6,0 millions de dollars, ou 6,6 %, passant de 91,0 millions de dollars pour le cumul 2023 à 97,0 millions de dollars. Cette augmentation s'explique essentiellement par les ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique et par l'augmentation des produits publicitaires provenant des chaînes FAST et des solutions médias pour commerces de détail et par l'incidence positive du change, facteurs contrés en partie par la diminution des produits tirés des abonnements dans le secteur interentreprises.

BAIIA ajusté¹⁾

Au deuxième trimestre de 2024, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 3,0 millions de dollars, ou 17,5 %, pour s'établir à 19,9 millions de dollars, comparativement à 16,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Pour le cumul 2024, le BAIIA ajusté du secteur Diffusion et musique pour entreprises a augmenté de 6,2 millions de dollars, ou 18,3 %, pour s'établir à 39,9 millions de dollars, comparativement à 33,7 millions de dollars pour le cumul 2023. Ces augmentations sont principalement attribuables à la hausse de la marge brute découlant de l'augmentation des produits et à une baisse des charges d'exploitation.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS à la page 9 et la rubrique Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS à la page 18.

RADIO

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2024	T2 2023	Variation (en %)	Cumul 2024	Cumul 2023	Variation (en %)
Produits	32 678	32 734	(0,2)	64 482	64 740	(0,4)
Charges d'exploitation	21 665	21 405	1,2	43 582	42 799	1,8
BAIIA ajusté¹⁾	11 013	11 329	(2,8)	20 900	21 941	(4,7)
Marge du BAIIA ajusté¹⁾	33,7 %	34,6 %	(2,6)	32,4 %	33,9 %	(4,4)

Produits

Les produits du secteur Radio proviennent de la vente de temps d'antenne publicitaire, soumis aux fluctuations saisonnières de l'industrie canadienne de la radio. Par conséquent, les résultats du premier et du troisième trimestres ont tendance à être les plus élevés et ceux du deuxième et du quatrième trimestres, les plus faibles au cours d'un exercice.

Au deuxième trimestre de 2024, les produits du secteur Radio se sont établis à 32,7 millions de dollars, ce qui est stable par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2023. L'augmentation des campagnes de publicité locales et des produits de publicité numérique a été contrée par la baisse des ventes de temps d'antenne au niveau national. Pour le cumul 2024, les produits du secteur Radio ont diminué de 0,2 million de dollars, ou 0,4 %, passant de 64,7 millions de dollars pour le cumul 2023 à 64,5 millions de dollars. La diminution traduit la baisse des produits tirés des ventes de temps d'antenne au niveau national, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits provenant des campagnes de publicité locales et des produits de publicité numérique.

BAIIA ajusté¹⁾

Au deuxième trimestre de 2024, le BAIIA ajusté du secteur Radio a diminué de 0,3 million de dollars, ou 2,8 %, pour s'établir à 11,0 millions de dollars, comparativement à 11,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Pour le cumul 2024, le BAIIA ajusté du secteur Radio a diminué de 1,0 million de dollars, ou 4,7 %, pour s'établir à 20,9 millions de dollars, comparativement à 21,9 millions de dollars pour le cumul 2023. Ces diminutions du BAIIA ajusté découlent de la légère baisse des produits, conjuguée à l'augmentation des frais liés à la réglementation.

SIÈGE SOCIAL

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois			6 mois		
	T2 2024	T2 2023	Variation (en %)	Cumul 2024	Cumul 2023	Variation (en %)
Charges d'exploitation	2 122	1 834	15,7	2 595	2 863	(9,4)
<i>Ajustements :</i>						
Rémunération fondée sur des actions	(120)	(164)	(26,8)	(221)	(301)	(26,6)
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	(590)	(427)	38,2	617	(27)	(2 385,2)
BAIIA ajusté¹⁾	(1 412)	(1 243)	13,6	(2 991)	(2 535)	18

BAIIA ajusté¹⁾

Le BAIIA ajusté du secteur Siège social reflète les charges d'exploitation du siège social, moins la rémunération fondée sur des actions et les charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées. Les deux augmentations du BAIIA ajusté négatif sont attribuables à la hausse de la rémunération comparativement aux périodes correspondantes.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS à la page 9 et la rubrique Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS à la page 18.

Résultats trimestriels

Les produits ont fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 75,0 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2022 à 82,5 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2024. Ces fluctuations, qui découlent en grande partie de la nature cyclique des activités de la société, sont également tributaires de plusieurs autres facteurs. La diminution au quatrième trimestre de 2022 était principalement attribuable au caractère saisonnier normal des activités, contrebalancé en partie par l'acquisition d'InStore Audio Network. La hausse enregistrée au premier trimestre de 2023 et la baisse enregistrée au deuxième trimestre de 2023 proviennent du caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au troisième trimestre de 2023 s'explique essentiellement par le caractère saisonnier normal des activités, par l'incidence positive du change et par l'accroissement des ventes de matériel et de services d'installation liées à l'affichage numérique. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2023 est essentiellement attribuable au caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2024 s'explique principalement par l'augmentation des produits du secteur Radio, contrebalancée essentiellement par la baisse des produits publicitaires du secteur solutions médias pour commerces de détail et du service commercial en magasin. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2024 s'explique surtout par une hausse des produits tirés des solutions médias pour commerces de détail.

Le BAIIA ajusté¹⁾ a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 28,5 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2022 à 29,5 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2024. La diminution du quatrième trimestre de 2022 est principalement attribuable au caractère saisonnier normal des activités et à la baisse de la SSUC, facteurs contrebalancés en partie par l'acquisition d'InStore Audio Network. La hausse enregistrée au premier trimestre de 2023 s'explique essentiellement par le caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2023 est surtout attribuable à la diminution des coûts d'exploitation. La hausse au troisième trimestre de 2023 et la baisse au quatrième trimestre de 2023 sont essentiellement attribuables au caractère saisonnier normal des activités. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2024 traduit la baisse des charges d'exploitation liée aux initiatives de réduction des coûts mises en œuvre. L'augmentation enregistrée au deuxième trimestre de 2024 s'explique d'abord et avant tout par la hausse de la marge brute découlant de la hausse des produits.

Le bénéfice net a fluctué au cours des huit derniers trimestres, passant de 12,5 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2022 à 9,4 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2024. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2022 s'explique essentiellement par la baisse des résultats d'exploitation en raison du caractère saisonnier normal des activités et par l'augmentation des charges de restructuration et autres charges, facteurs contrebalancés en partie par la diminution de la charge d'impôt. La hausse du premier trimestre de 2023 s'explique en grande partie par l'augmentation des résultats d'exploitation et le fléchissement des charges de restructuration et autres charges, facteurs contrebalancés en partie par la hausse de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. La baisse enregistrée au deuxième trimestre de 2023 est essentiellement attribuable à la perte liée à la juste valeur des instruments financiers dérivés, par une perte de change et par l'augmentation des charges d'intérêts, facteurs contrebalancés par la baisse de la charge d'impôt. La hausse enregistrée au troisième trimestre de 2023 s'explique surtout par l'augmentation des résultats d'exploitation et par le profit lié à la juste valeur des instruments financiers dérivés, facteurs contrebalancés en partie par la hausse de la charge d'impôt. La diminution enregistrée au quatrième trimestre de 2023 s'explique en grande partie par la diminution des résultats d'exploitation, par la hausse des charges de restructuration et autres charges, et par l'augmentation des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, facteurs contrebalancés en partie par la diminution de la charge d'impôt. L'augmentation enregistrée au premier trimestre de 2024 s'explique en grande partie par un profit sur règlement non récurrent lié à un différend relatif à une marque de commerce, par la baisse des charges de restructuration et autres charges, par l'augmentation du profit lié aux instruments dérivés et par la réduction des charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, facteurs contrebalancés en partie par l'accroissement de la charge d'impôt et du profit lié à la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle. La baisse pour le deuxième trimestre de 2024 est essentiellement attribuable à un profit sur règlement non récurrent découlant d'un différend relatif à une marque de commerce aux périodes comparatives, contrebalancé en partie par un profit sur la juste valeur des instruments financiers dérivés et par la baisse de la charge d'impôt.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS à la page 9 et la rubrique Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS à la page 18.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	3 mois							
	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021
	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2022 Révisés ²⁾
Produits par secteur								
Diffusion et musique pour entreprises	49 815	47 188	50 045	54 158	44 901	46 130	45 584	40 085
Radio	32 678	31 804	28 886	35 084	32 734	32 006	27 060	34 943
Total des produits	82 493	78 992	78 931	89 242	77 635	78 136	72 644	75 028
Produits par région								
Canada	48 429	47 281	43 667	49 471	47 236	46 658	40 456	49 286
États-Unis	21 571	19 079	21 968	26 561	18 360	19 103	19 145	12 588
Autres pays	12 493	12 632	13 296	13 210	12 039	12 375	13 043	13 154
Total des produits	82 493	78 992	78 931	89 242	77 635	78 136	72 644	75 028
BAIIA ajusté¹⁾	29 518	28 266	26 573	34 450	27 031	26 086	21 023	28 504
BAIIA ajusté DDM¹⁾	118 807	116 320	114 140	108 590	102 644	101 200	99 269	101 884
Bénéfice net	9 389	14 118	4 447	12 944	3 331	9 397	4 466	12 546
Bénéfice net par action – de base et dilué	0,14	0,20	0,06	0,19	0,05	0,13	0,06	0,18
Bénéfice net ajusté¹⁾	14 554	11 893	14 668	16 464	10 825	13 245	11 780	17 048
Bénéfice net ajusté par action – de base ¹⁾	0,21	0,17	0,21	0,24	0,16	0,19	0,17	0,24
Bénéfice net ajusté par action – dilué ¹⁾	0,21	0,17	0,21	0,24	0,15	0,19	0,17	0,24
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	19 101	24 260	27 552	24 605	18 446	16 346	22 127	24 762
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	15 578	18 457	14 909	18 085	15 009	15 659	11 833	14 731
Dividende trimestriel	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075	0,075

Notes :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS à la page 9 et la rubrique Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS à la page 18.
- 2) Les chiffres comparatifs des trois premiers trimestres de l'exercice 2022 ont été révisés de manière à ajuster certains contrats qui avaient été comptabilisés au montant brut, mais qui auraient dû être comptabilisés au montant net. Cette révision a donné lieu à une diminution des produits et des charges d'exploitation du secteur Diffusion et musique pour entreprises. Les produits ont été révisés de 41,1 millions de dollars à 40,1 millions de dollars pour le T3 2022.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté DDM, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, les flux de trésorerie disponibles ajustés par action, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance financière. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le BAIIA ajusté DDM et le BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021
	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2022
Bénéfice net	9 389	14 118	4 447	12 944	3 331	9 397	4 466	12 546
Charges financières (produits financiers), montant net	5 582	4 406	3 749	7 205	11 906	3 975	(769)	1 999
Variation de la juste valeur des placements	(86)	107	11	68	(247)	(121)	12	3
Impôts	3 467	5 738	753	5 037	611	3 139	191	4 115
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles	2 373	2 385	2 406	1 784	2 876	2 671	3 862	2 237
Amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 069	1 085	1 225	1 092	1 066	1 123	1 201	1 281
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 811	4 433	4 547	4 596	4 822	4 772	4 176	4 669
Rémunération fondée sur des actions	120	101	157	153	164	137	222	216
Charges liées (produits) (liés) aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	590	(1 207)	2 068	(238)	427	(400)	1 750	659
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 203	(2 900)	7 210	1 809	2 075	1 393	5 912	779
BAIIA ajusté	29 518	28 266	26 573	34 450	27 031	26 086	21 023	28 504
Marge du BAIIA ajusté	35,8 %	35,8 %	33,7 %	38,6 %	34,8 %	33,4 %	28,9 %	38,0 %
Bénéfice net	9 389	14 118	4 447	12 944	3 331	9 397	4 466	12 546
<i>Ajustements :</i>								
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur les instruments financiers dérivés	(600)	(3 635)	(70)	(1 642)	2 996	(545)	(2 150)	(248)
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 811	4 433	4 547	4 596	4 822	4 772	4 176	4 669
Variation de la juste valeur des placements	(86)	107	11	68	(247)	(121)	12	3
Rémunération fondée sur des actions	120	101	157	153	164	137	222	216
Charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	590	(1 207)	2 068	(238)	427	(400)	1 750	659
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 203	(2 900)	7 210	1 809	2 075	1 393	5 912	779
Charge d'impôt liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux pertes liées (profits liés) à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	(1 873)	876	(3 702)	(1 226)	(2 743)	(1 388)	(2 608)	(1 576)
Bénéfice net ajusté	14 554	11 893	14 668	16 464	10 825	13 245	11 780	17 048
Nombre moyen d'actions en circulation – dilué	69 349	69 433	69 459	69 678	70 008	70 277	70 655	70 960
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,21	0,17	0,21	0,24	0,15	0,19	0,17	0,24

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021
	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2022
BAIIA ajusté DDM	118 807	116 320	114 140	108 590	102 644	101 200	99 269	101 884
Synergies et BAIIA ajusté pour les mois précédant les acquisitions d'entreprises qui ne sont pas déjà prises en compte dans les résultats	–	–	–	–	7 450	11 900	16 000	19 500
Crédits liés à la COVID-19 alloués en raison de fermetures obligatoires de magasins	–	–	–	–	–	699	1 535	3 051
Initiatives de réduction des coûts durables	3 438	1 880	2 325	5 074	–	–	–	–
BAIIA ajusté pro forma	122 245	118 200	116 465	113 664	110 094	113 799	116 804	124 435

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021
	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	19 101	24 260	27 552	24 605	18 446	16 346	22 127	24 762
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 350)	(1 369)	(2 987)	(1 997)	(2 099)	(1 151)	(2 443)	(2 181)
Acquisition d'immobilisations incorporelles autres que les immobilisations incorporelles développées en interne	(318)	(302)	(383)	(532)	(89)	(277)	(355)	(276)
Entrées d'immobilisations incorporelles développées en interne	(1 274)	(1 300)	(1 236)	(1 978)	(1 165)	(1 564)	(593)	(2 058)
Intérêts payés	(7 093)	(5 573)	(6 842)	(6 882)	(5 916)	(4 252)	(3 391)	(3 868)
Remboursement d'obligations locatives	(1 368)	(1 057)	(1 122)	(974)	(1 280)	(1 057)	(1 074)	(1 130)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	8 054	6 090	(7 077)	3 376	3 727	7 456	(7 571)	(1 533)
Perte non réalisée (profit non réalisé) sur change	(1 377)	608	(206)	658	1 310	(1 235)	(779)	236
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres charges	2 203	(2 900)	7 210	1 809	2 075	1 393	5 912	779
Flux de trésorerie disponibles ajustés	15 578	18 457	14 909	18 085	15 009	15 659	11 833	14 731

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette et du ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma :

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois							
	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021
	Exercice 2024	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2022
Facilités de crédit	374 573	374 114	360 990	366 168	368 442	358 440	358 203	317 957
Dette subordonnée	25 593	25 568	25 543	25 517	25 492	25 467	25 442	25 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 704)	(11 682)	(15 453)	(12 303)	(15 411)	(13 816)	(14 563)	(11 266)
Partie du solde à payer sur l'acquisition d'InStore Audio Network payée le 5 janvier 2022	–	–	–	–	–	–	–	42 471
Dette nette	390 462	388 000	371 080	379 382	378 503	370 091	369 082	374 578
Ratio dette nette/BAIIA ajusté pro forma	3,19	3,28	3,19	3,34	3,44	3,25	3,16	3,01

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2023 ET 2022

(en milliers de dollars canadiens)	3 mois		6 mois	
	T2 2024	T2 2023	Cumul 2024	Cumul 2023
Activités d'exploitation	19 101	18 446	43 361	34 792
Activités de financement	(16 654)	(9 593)	(41 127)	(23 159)
Activités d'investissement	(4 376)	(7 258)	(7 882)	(10 785)
Variation nette de la trésorerie	(1 978)	1 595	(5 749)	848
Trésorerie – à l'ouverture de la période	11 682	13 816	15 453	14 563
Trésorerie – à la clôture de la période	9 704	15 411	9 704	15 411
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	15 578	15 009	34 035	30 668

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 19,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, par rapport à 18,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. La hausse s'explique en majeure partie par l'augmentation des résultats d'exploitation et par l'incidence positive du change, facteurs contrebalancés en partie par la hausse de la variation négative nette des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation.

Pour le cumul 2024, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont totalisé 43,4 millions de dollars, par rapport à 34,8 millions de dollars pour le cumul 2023. La hausse s'explique en majeure partie par l'augmentation des résultats d'exploitation et par un profit sur règlement non récurrent découlant d'un différend relatif à une marque de commerce aux périodes précédentes.

Activités de financement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 16,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 9,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. L'augmentation s'explique essentiellement par une hausse moins élevée des facilités de crédit et par des intérêts versés plus élevés, facteurs contrebalancés en partie par le moment où ont été effectués les paiements au titre des autres créiteurs dans le secteur Radio.

Pour le cumul 2024, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 41,1 millions de dollars, comparativement à 23,2 millions de dollars pour le cumul 2023. L'augmentation découle surtout du remboursement au titre de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition d'InStore Audio Network.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 4,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 7,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Pour le cumul 2024, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont établies à 7,9 millions de dollars, comparativement à 10,8 millions de dollars pour le cumul 2023. Ces diminutions s'expliquent d'abord et avant tout par le paiement du fonds de roulement net lié à l'acquisition d'InStore Audio Network au cours des périodes comparatives.

Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾

Les flux de trésorerie disponibles ajustés dégagés au deuxième trimestre de 2024 se sont élevés à 15,6 millions de dollars, comparativement à 15,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023. Cette augmentation se rapporte à la progression des résultats d'exploitation, contrebalancée en partie par la hausse des charges d'intérêts payées.

Pour le cumul 2024, les flux de trésorerie disponibles ajustés se sont élevés à 34,0 millions de dollars, comparativement à 30,7 millions de dollars pour le cumul 2023. Cette augmentation traduit surtout l'augmentation des résultats d'exploitation et la baisse de l'impôt payé, contrebalancés en partie par la hausse des intérêts payés.

Note :

- 1) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS à la page 9 et la rubrique Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS à la page 18.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour le semestre clos le 30 septembre 2023 :

(en milliers de dollars canadiens)	30 sept. 2023	31 mars 2023	Variations	Principaux facteurs
Créances clients et autres débiteurs	70 460	71 251	(791) ▼	Calendrier des paiements par les clients
Immobilisations incorporelles	62 624	68 814	(6 190) ▼	Amortissement des immobilisations incorporelles
Goodwill	358 879	360 900	(2 021) ▼	Écarts de change
Créditeurs et charges à payer	60 111	74 826	(14 715) ▼	Calendrier des paiements aux fournisseurs et baisse de la quote-part à payer pour les produits tirés de la publicité dans les médias pour espaces commerciaux
Autres passifs	18 347	47 984	(29 637) ▼	Paiement de la contrepartie conditionnelle au titre de l'acquisition d'InStore Audio Network
Facilités de crédit	374 573	360 990	13 583 ▲	Se reporter au graphique à la page suivante
Dette subordonnée	25 593	25 543	50 ▲	Amortissement des frais de financement différés

Ressources en capital

Nos principales ressources en capital sont nos entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de notre facilité renouvelable. Notre trésorerie est essentiellement affectée au remboursement de notre dette, au financement de nos acquisitions et de nos dépenses d'investissement, au paiement de dividendes, au rachat d'actions et au fonds de roulement. La société est d'avis que les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation et les prélèvements aux termes de nos facilités de crédit actuelles suffiront pour satisfaire à nos besoins en liquidités pour un avenir prévisible.

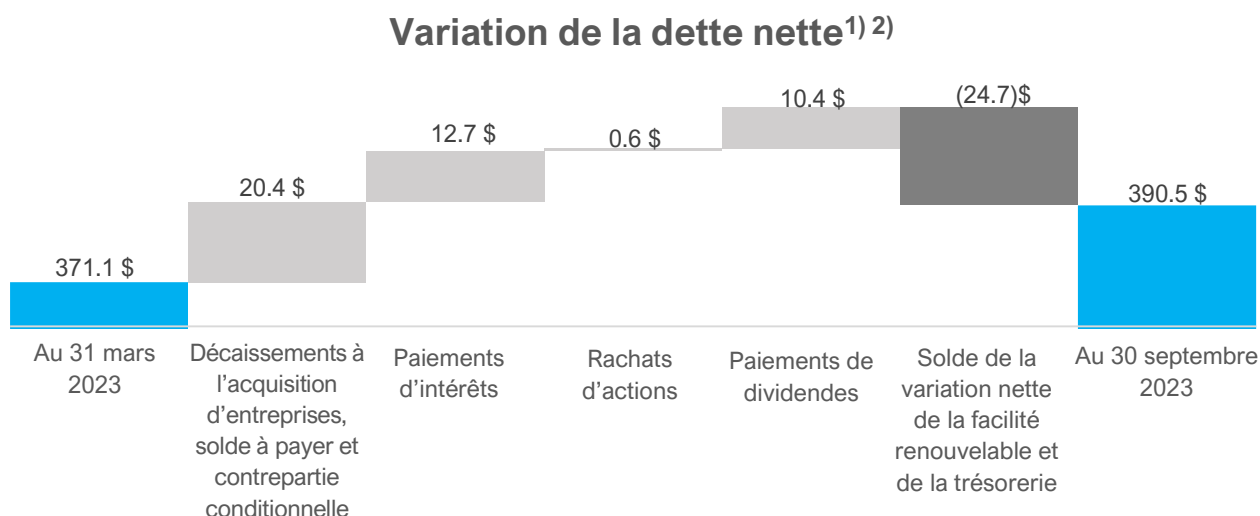
Les facilités de crédit sont composées d'une facilité de crédit renouvelable de 375,0 millions de dollars et d'un emprunt à terme de 52,5 millions de dollars, tous deux arrivant à échéance en octobre 2026.

La société doit effectuer des remboursements de capital trimestriels consécutifs correspondant à 2,50 % de l'emprunt à terme initialement prélevé. Le solde restant sera exigible à la date d'échéance, soit le 25 octobre 2026.

Les facilités de crédit portent intérêt a) au taux préférentiel de la banque (7,20 % et 5,45 % aux 30 septembre 2023 et 2022, respectivement) ou au taux de base des États-Unis si les emprunts sont libellés en dollars américains majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou b) au taux des acceptations bancaires (5,73 % et 3,50 % aux 30 septembre 2023 et 2022, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, ou c) au SOFR (5,43 % et 2,52 % aux 30 septembre 2023 et 2022, respectivement) majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive, au gré de la société. De plus, la société doit payer des commissions d'attente fondées sur une clause financière restrictive, sur la tranche inutilisée de la facilité de crédit (0,40 % pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 2022).

Au 30 septembre 2023, la société disposait de 9,7 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie, d'une dette subordonnée de 25,6 millions de dollars ainsi que de facilités de crédit de 374,6 millions de dollars, dont une tranche d'environ 51,5 millions de dollars était disponible.

Le tableau qui suit résume l'incidence sur la dette nette qui s'est produite au cours du semestre clos le 30 septembre 2023.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Mesure non conforme aux IFRS qui n'est pas une mesure financière normalisée. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS à la page 7 pour un complément d'information sur chaque mesure non conforme aux IFRS. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS à la page 9 et la rubrique Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS à la page 18.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

En mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (ensemble, les « opposants ») – ont présenté une défense devant la Commission du droit d’auteur du Canada afin d’obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période de 2007 à 2016. La SOCAN et Ré:Sonne (ensemble, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l’avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo.

En décembre 2020, les opposants et la SOCAN ont conclu un protocole d’entente exécutoire qui donnera lieu à un remboursement partiel des redevances déjà payées par les opposants et par une réduction importante du fardeau tarifaire actuel et futur. Le 28 mai 2021, la Commission du droit d’auteur du Canada a rendu un jugement final sur les tarifs des services sonores payants. Ce jugement et les tarifs certifiés sont conformes aux attentes des opposants.

Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d’échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières aux termes de sa convention de crédit, les licences de diffusion et les engagements liés aux redevances de droits d’auteur. Il n’y a eu aucun changement significatif à ces obligations depuis le 31 mars 2023.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel. Il n’y a eu aucun changement significatif à la nature ou à l’importance de ces transactions avec des parties liées depuis le 31 mars 2023.

Arrangements hors bilan

La société n’a par conséquent aucun arrangement hors bilan, autre que des contrats de location simple assortis de durées d’au plus 12 mois et des contrats de location de faible valeur ou qui ne sont pas visés par l’IFRS 16, qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d’avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d’investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	3 novembre 2023	30 septembre 2023
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	50 747 050	50 866 350
Actions à droit de vote subalterne détenues en fiducie par l’intermédiaire du régime d’achat d’actions à l’intention des employés	(37 429)	(30 365)
Actions à droit de vote subalterne variable	387 952	386 252
Actions à droit de vote multiple	17 941 498	17 941 498
	69 039 071	69 163 735
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	3 663 251	3 663 251

La société maintient un régime d’options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l’attribution d’options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, 10 % de la totalité des actions à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation sur une base non diluée sont réservées aux fins d’émission. Au cours du premier semestre de l’exercice 2024, aucune option n’a été exercée et 173 918 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve de délais d’acquisition fondés sur le nombre d’années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2023. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 6 juin 2023. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Changements comptables futurs

Il n'y a eu aucun changement comptable futur important au 30 septembre 2023.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, a conçu le CIIF pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la conformité des états financiers destinés au public avec les IFRS et le cadre COSO 2013. Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de présenter dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Au cours du deuxième trimestre clos le 30 septembre 2023, aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception et l'efficacité du CIIF de la société au 7 novembre 2023 ne tenaient pas compte des contrôles et des procédures liés aux activités d'Ultimate Trivia acquis de Stingray le 29 mars 2023. En effet, la société s'est prévaluée de la disposition 3.3 1) b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure cette acquisition du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Dividende

Le 7 novembre 2023, la société a déclaré un dividende de 0,075 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Ce dividende sera payable le 15 décembre 2023 ou vers cette date aux actionnaires inscrits le 30 novembre 2023.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

stingray.com

